RENAULT TRUCKS

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

N°

Annexe 8 conforme à la directive CEE 2001/11/CE, arrêté du 23 décembre 2002

Echéance de validité de la présente attestation (1) : 20/05/2027

Je soussigné : Pivault Julien

- station agréée par le constructeur :

- adresse : 41 Av Paul Duplaix 56007 Vannes

- vérificateur : Pivault Julien

atteste que le système de limitation ou le limitateur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limitateur : 90 km/h

- Véhicule : GH-725-AC

- Marque : Renault

- Type : 40J20136A6

- N° de série (N° VIN) VF6 40J56A NB019A16

Fait le : 21/05/2026

Lieu : Vannes

KERTRUCKS SAS
Site de Vannes
ZI du Prat - 41 Av Paul Duplaix
CS 12269 - 56007 VANNES CEDEX

Code du plombage :

Signature du vérificateur :

(1) Date attestation + 1 an : 21/05/2026 au 20/05/2027

900 00 269 006